MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat

zone réservée HHA

Habitats de Haute-Alsace

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Habitats de Haute-Alsace à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Habitats de Haute-Alsace. L'avis d'échéance établi mensuellement par Habitats de Haute-Alsace dans le cadre de la mise à disposition d'un bien et adressé au moins 7 jours avant le prélèvement vaut notification, sauf cas de force majeure.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués d'un *

Votre Nom : * .....
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse : * .....
Numéro et nom de la rue

* _____ .....
Code Postal Ville

* .....
Pays

Les coordonnées de votre compte : * _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Numéro international d'identification de votre banque - IBAN (International Bank Account Number)

* _____
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier	**HABITATS DE HAUTE ALSACE** **SIREN - 483755518** **FR51ZZZ556648** **73 rue de Morat - BP 10049** **68001** **COLMAR CEDEX** **FRANCE**

Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif ☐ (loyers, …) Paiement ponctuel ☐

Signé à * ....
Lieu Date

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner à : **HABITATS DE HAUTE ALSACE**
73 rue de Morat - BP 10049
68001 COLMAR CEDEX
accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire

Zone réservée à HHA
nom du locataire :
n° du client :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées par le créancier que pour les seules nécessités de la gestion de sa relation avec son client et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'opposition et de rectification auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1980 de la Commission Informatique et Libertés.